

## **DOC. TRAV. No 6 F**

**Distribution:** 12 juin 2015

---

### **Proposition des délégations de l'Afrique**

#### **DÉCLARATION SUR LA NÉCESSITE DE LA CRÉATION D'UN CADRE COMMUN EN AFRIQUE POUR LES ADOPTIONS D'ENFANTS**

Les pays de l'Afrique présents à la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, expriment leur sincère et profonde reconnaissance à M. Le Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé et à l'ensemble des membres du Bureau Permanent ainsi qu'aux organisateurs de cette réunion pour l'invitation et surtout pour le grand intérêt qu'ils manifestent pour l'échange d'expériences entre les acteurs de pays d'origine et d'accueil des enfants, dans le cadre de la mise en œuvre pratique de la Convention.

En effet, l'initiative de la formation des nouveaux pays qui souhaitent signer, ratifier, ou adhérer à, la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale a été très bénéfique et a permis une réelle prise de conscience des enjeux de la question de l'adoption internationale des enfants ainsi que les défis liés à la mise en œuvre de la Convention au niveau de notre continent bien entendu dans l'intérêt supérieur des enfants. Nous avons également suivi avec grand intérêt les débats et les échanges très enrichissants qui ont marqué les travaux de la présente réunion.

Les pays de l'Afrique occidentale présents ont également saisi l'opportunité de cette 4<sup>e</sup> réunion de la Commission spéciale sur la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale pour échanger plus spécifiquement sur les enjeux de l'adoption sur le continent en général et les difficultés communes qu'ils connaissent face à l'adoption internationale des enfants en particulier. En effet, l'Afrique devient le continent le plus sollicité et le nombre d'adoptions internationales ne cesse d'augmenter, avec 27,9 % en 2013 contre 5,4% en 2003 des adoptions internationales entreprises au niveau mondial (cf statistiques présentées par le Professeur Peter Selman) alors que les différents systèmes de protection des enfants restent dans l'ensemble encore précaires.

De nombreuses dérives ont été constatées et constituent des risques de non-respect du principe selon lequel les adoptions doivent se faire dans l'intérêt supérieur des enfants. Il s'agit notamment :

- des pressions sur les systèmes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays ;
- des contournements de procédures d'adoption orchestrés y compris par des pays conventionnés ;
- des fréquents cas d'abus vécus dans certains pays dans le cadre des adoptions d'enfants ;
- des lenteurs dans le processus notamment dans l'établissement de l'adoptabilité des enfants, etc. ;
- les problèmes de coopération entre pays d'origine et pays d'accueil.

Au regard de ces réalités préoccupantes, les défis qui se présentent aux pays africains sont entre autres:

1. de renforcer la collaboration et la communication entre pays d'accueil et pays d'origine dans le cadre de la coresponsabilité pour lever les obstacles à la mise en œuvre rapide des procédures d'adoption ;
2. de renforcer le contrôle et le suivi des centres et institutions d'accueil d'enfants en vue d'accélérer la recherche de solutions définitives pour les enfants placés et d'éliminer progressivement l'institutionnalisation ;
3. d'obtenir le soutien réel et sans complaisance des pays d'accueil aux pays d'origine pour le renforcement de leur système de protection des enfants notamment dans le cadre de la mise en œuvre du principe de subsidiarité et de la recherche primordiale de l'intérêt supérieur des enfants dans le cadre des adoptions internationales ;
4. de disposer de futurs parents adoptifs suffisamment aptes et qualifiés pour les enfants adoptables ;
5. d'obtenir le soutien pour la mise en place de mécanisme permettant l'établissement de l'adoptabilité médicale des enfants surtout ceux à besoins spéciaux ;

Face à de tels défis, nous, représentants de pays africains présents à cette conférence, affirmons la nécessité de disposer d'un cadre unique de réflexion, d'actions concertées, de partage d'expériences et de suivi des adoptions en Afrique.

Nous nous engageons à poursuivre au niveau de chaque pays la réflexion sur ce projet innovant en vue de son appropriation et sa mise en œuvre comme recommandation de la 4<sup>e</sup> réunion de la Commission spéciale.

Nous comptons sur l'accompagnement des États parties à la Convention dont les travaux à la 4<sup>e</sup> réunion de la Commission spéciale ont fortement contribué à nous convaincre résolument de l'urgence de la création d'une structure africaine de renforcement de la gestion des adoptions, en faveur de l'intérêt supérieur des enfants pour une prise en compte des spécificités régionales.

Nous réitérons déjà nos sincères remerciements à tous les partenaires techniques et financiers, en particulier l'Unicef et ses délégués dans les différents pays, les Autorités centrales des pays d'accueil, et toutes les structures de bonne volonté pour les multiples soutiens aux initiatives de nos gouvernements dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'Enfant dans les pays en Afrique.